

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2958

6 décembre 2012

SOMMAIRE

Fideom Luxembourg Trust	141983	Pertinax, SA SPF	141971
MSA Consulting S.A.	141938	Psychir S.A.	141971
Multigone Sàrl	141938	Pfizer International Luxembourg S.A. ..	141957
Neuron s.à r.l.	141938	Pfizer Investment Holdings S. à r.l.	141957
New PEL S.à r.l.	141938	Pian Luxembourg S.A.	141972
NICKELS Soparfi S.à r.l.	141941	Pike Holding S.A.	141940
Nordic Finance Holding S.A. S.P.F.	141941	PL Holdings S.à r.l.	141972
Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l. ..	141939	PM-Style Coiffure S.à r.l.	141972
NSH Finance (Luxembourg) S.A.	141941	Porto Conte S.A.	141957
NSH Investments (Luxembourg) S.A. ...	141941	Premier Tax	141973
Olivant Investments Switzerland S.A. ...	141940	Primecite Invest S.P.F. S.A.	141973
Olympia Luxembourg S.à r.l.	141942	Primero Mining Luxembourg	141958
Optique-Mondorf S.à r.l.	141942	Project Three S.A.	141977
Orange Communications Luxembourg S.A.	141942	Promo-Real S.A.	141977
Ormaa Invest S.A.	141942	Prospero (Luxembourg) S.à r.l.	141958
Osteria I Due Galli S.à r.l.	141942	QM Holdings GP S.à r.l.	141977
Oxford Tax Advisory S.A.	141957	QM Properties 1 S.à r.l.	141982
Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	141938	QM Properties 2 S.à r.l.	141977
Pafico S.A.	141960	Remich Holding II, S.à r.l.	141958
Pah West Europe 2 Sàrl	141961	Remich Holding I, S.à r.l.	141943
Paradigmo S.A.	141961	Risanamento Europe S.à r.l.	141984
Partlux	141961	RM International S.A.	141961
Party Rent France S.à r.l.	141956	Rommel Soparfi S.A.	141972
Pas-Yves International S.A.	141970	Salida Wealth Preservation Fund S.à r.l.	141984
Pättchen S.à.r.l.	141956	SBG Expertise	141983
Pavan S.A.	141971	Sbull International S.A.	141983
Pella Immobilien Gesellschaft 1	141971	St: Arbo Holding S.à r.l.	141974
Pereira Constructions - Façades S.à.r.l. ..	141957	TIMONE Multi-Asset - Single Manager ..	141978
Perfin S.A.	141971	Xedoc Luxembourg S.A.	141940

MSA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 155.594.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012147216/12.

(120193494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.596.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147217/10.

(120193548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147218/10.

(120193761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Neuron s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.451.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147222/10.

(120193511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012147233/11.

(120194220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 101.497.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille onze,
le 14 juillet à 16.00 heures,
les associés de la société NOUVELLE ALIMENT-CENTRAL SARL, dont le siège social est à L-7526 Mersch, 6, um Mierscherbiërg se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été remise en mains propres par la gérance.

L'assemblée est présidée par M, Eric LANNERS, gérant technique.

SONT PRESENTS

M. Eric LANNERS, employé privé, né le 15.6.1980 à Luxembourg, propriétaire de 330 parts sociales,

Monsieur Raymond LANNERS, employé privé, de la société, né le 29.11.1968, propriétaire de 50 parts sociales,

La société INTER CENTRAL PNEUS SARL, propriétaire de 120 parts sociales, établie et ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° 95719, représentée par le géant Eric LANNERS,

soit au total TROIS associés présents, totalisant cinq cents parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du jour:

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

- AGREMENT DU TRANSFERT POUR CAUSE MORT DE PARTS SOCIALES DETENUES DE SON VIVANT PAR MONSIEUR MARCEL LANNERS

- NOMINATION DE MONSIEUR ERIC LANNERS EN TANT QUE GERANT DE LA SOCIETE

Les associés déclarent avoir valablement été convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Résolutions

Première résolution

Suite au décès de Monsieur Marcel LANNERS les 280 parts sociales qu'il détenait se trouvaient en indivision entre ses uniques héritiers Monsieur Eric LANNERS et Madame Béatrice LANNERS. Dans le cadre de la liquidation et du partage de la succession de feu Marcel LANNERS les 280 parts sociales ont été attribuées à Monsieur Eric LANNERS.

Pour autant que de besoin, les associés donnent leur agrément aux prédicts transferts de parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

- Eric LANNERS	330 parts
- Raymond LANNERS	<u>50 parts</u>
- INTER CENTRAL PNEUS SARL	120 parts

Deuxième résolution

Monsieur Eric LANNERS, demeurant à L-7680 WALDBILLIG, 2, rue de Christnach est nommé gérant de la société à durée indéterminée. Cette dernière est valablement engagée par sa signature individuelle.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Eric LANNERS pour faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Eric LANNERS/ Raymond LANNERS

INTER CENTRAL PNEUS SARL

Eric LANNERS

Référence de publication: 2012147220/52.

(120193449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Xedoc Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Pike Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.855.

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

la société «D.A.L. Holding S.A., SPF », établie et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 17.995, dûment représentée par Monsieur Gernot KOS, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, comme représentée, déclare qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société anonyme «Pike Holding » avec siège social à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145.855, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 2009, acte publié au Mémorial C numéro 1007 du 14 mai 2009.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît comme dûment convoquée.

Première résolution:

La comparante décide de changer la dénomination de la société en «Xedoc Luxembourg S.A.»

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, la comparante a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Xedoc Luxembourg S.A. », laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 800,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2012. Relation: RED/2012/1428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 novembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012147245/46.

(120193362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012147231/13.

(120193710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

NSH Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.974.

Suivant les résolutions prises par l'Associé unique en date du 25 octobre 2012, il a été décidé de:

Renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Jorge Pérez Lozano, Robert Jan Schol, Robert Landauer.

Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire.

Il a été décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7 Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbaeh, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012147229/18.

(120194090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

NICKELS Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147223/10.

(120193421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147225/10.

(120194167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

NSH Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.973.

Suivant les résolutions prises par l'Associé unique en date du 25 octobre 2012, il a été décidé de:

Renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Jorge Pérez Lozano, Robert Jan Schol, Robert Landauer.

Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire.

Il a été décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7 Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012147230/18.

(120194089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147232/9.

(120193607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2C, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147234/10.

(120193955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Optique-Mondorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 32.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE-MONDORF S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012147235/11.

(120193662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Ormaa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 164.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147236/9.

(120194133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12/11/2012.

Référence de publication: 2012147237/10.

(120193731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

In the year two thousand and twelve on the second day of the month of November;
before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lundy L.P", a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd. which has its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd November 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding I, S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.479 incorporated on 14th November 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and having been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 286, of 2 February 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1st August 2012, by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial number 2284 on 13 September 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all items being interrelated):

Agenda

- Change of the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling as of 1 Euro for 0.8010 Pound Sterling, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (£ 0.01) and consequential conversion of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand and twelve Pound Sterling and fifty pence (£ 10,012.50) represented by one million, one thousand, two hundred and fifty (1,001,250) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01); consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below;

- Creation of ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determination of the rights and obligations of the different classes of shares by amending the articles of association as set forth below;

- Reclassification of the existing one million, one thousand, two hundred and fifty (1,001,250) shares into one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class A shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class B shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class C shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class D shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class E shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class F shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class G shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class H shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class I shares and one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class J shares.

- Increase of the issued share capital by an amount of fourteen thousand, nine hundred and eighty-seven Pound Sterling, fifty pence (£ 14,987.50) to an amount of twenty-five thousand Pound Sterling (£ 25,000) by the issue of a total of one million, four hundred ninety-eight thousand, seven hundred and fifty (1,498,750) shares (being one hundred forty-nine thousand, eight hundred and seventy-five (149,875) shares in each of classes A to J) each with a nominal value of one pence (£ 0.01) and a total subscription price of eighty-three thousand, six hundred and twenty Pound Sterling and sixteen pence (£ 83,620.16); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium of the Company;

- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions on the items above, determine the rights of the classes and shares and such other amendments as set forth therein (substantially in the form attached to the proxy).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed.

Resolutions

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling 1:0.8010, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (£ 0.01) and to convert the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (£ 12,500) to ten thousand and twelve Pound Sterling and fifty pence (£ 10,012.50) represented by one million, one thousand, two hundred and fifty (1,001,250) shares with a nominal value of one pence (£ 0.01) and to consequently amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to create ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations of the different classes of shares by amending and restating the articles of incorporation in the manner set forth below.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all existing one million, one thousand, two hundred and fifty (1,001,250) shares in issue in the Company into one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class A shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class B shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class C shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class D shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class E shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class F shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class G shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class H shares, one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class I shares and one hundred thousand, one hundred and twenty-five (100,125) class J shares, each of a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01).

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital by an amount of fourteen thousand, nine hundred and eighty-seven Pound Sterling, fifty pence (£ 14,987.50) to an amount of twenty-five thousand Pound Sterling (£ 25,000) by the issue of a total of one million, four hundred ninety-eight thousand, seven hundred and fifty (1,498,750) shares each with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01) as follows: one hundred forty-nine thousand, eight hundred and seventy-five (149,875) shares in each of classes A to J for a total subscription price of eighty-three thousand, six hundred and twenty Pound Sterling, sixteen pence (£ 83,620.16).

The Sole Shareholder has subscribed to the new shares as set out above and fully paid the issue price in cash.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per new share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

Evidence of the payment of the total subscription price of the new shares was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions above, determine the rights of the classes and shares and such other amendments, as follows:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a société à responsabilité limitée under the name of "Remich Holding I, S.à.r.l." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments firms, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 25,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) class A shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class B shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class C shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class D shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class E shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class F shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class G shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class H shares, two hundred and fifty thousand (250,000) class I shares, and two hundred and fifty thousand (250,000) class J shares, each share having a nominal value of one pence (£ 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5 Any share premium or other available capital reserves of the Company shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case that there is appointed more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances, and by the sole signature of any manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager and one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to each manager under this article 7, by the sole signature of each manager.

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid

or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. It has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, provided however that decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Audit. The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a supervisory auditor (commissaire aux comptes). In such case the supervisory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such supervisory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause. Such statutory auditor shall be replaced by an auditor (réviseur d'entreprises) to the extent provided for by law.

Art. 14. Distributions.

14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.3. The general meeting of shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4. The share premium and any other available capital reserve account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

14.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

14.6.1 an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

14.6.2 an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

14.6.3 an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

14.6.4 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

14.6.5 an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

14.6.6 an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

14.6.7 an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

14.6.8 an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

14.6.9 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

14.6.10 an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

14.6.11 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 15. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the general meeting in accordance with the applicable legal provisions. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders and who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met or provisioned for, any balance resulting shall be paid to all holders of shares in the Company pro rata to their holding shares and in accordance with the provisions of Article 17.6. Interim surplus distributions may be made.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

Cancellation Value per Shares	means the amount to which a share of the class of shares repurchased and cancelled pursuant to article 5 shall be entitled in the Total Cancellation Amount and determined as set forth in article 5.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting for the repurchase of a class of shares in accordance with article 5 of these articles of association.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

There being no further item on the agenda the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at Euro 2,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de novembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lundy L.P», une limited partnership constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par M^e Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 2 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») de «Remich Holding I, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée le 14 novembre 2011 sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu du notaire Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 286, du 2 février 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165.479. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} août 2012, suivant acte reçu du notaire Edouard Delosch, publié au Mémorial numéro 2284 le 13 septembre 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants (toutes étant interconnectées):

Ordre du jour

- Changement de la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société d'euros en livres sterling au taux d'échange euro/livre sterling de 1 euro pour 0,8010 livres sterling, tout en modifiant la valeur nominale des parts sociales à un penny (0,01 £) et conversion en conséquence du capital social émis de la Société s'élevant actuellement à douze mille cinq cent euros (12.500 €) en dix mille douze livres sterling et cinquante penny (10.012,50 £) représenté par un million mille deux cent cinquante (1.001.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous;

- Création de dix classes différentes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et détermination des droits et obligations des différentes classes de parts sociales en modifiant les statuts tels qu'énoncés ci-dessous;

- Reclassification des un million mille deux cent cinquante (1.001.250) parts sociales existantes en cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe A, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe B, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe C, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe D, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe E, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe F, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe G, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe H, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe I, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe J;

- Augmentation du capital social émis d'un montant de quatorze mille, neuf cent quatre-vingt-sept livres sterling, cinquante penny (14.987,50 £) pour atteindre un montant de vingt-cinq mille livres sterling (25.000 £) par l'émission d'un total d'un million, quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (1.498.750) parts sociales (représentant cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze (149.875) parts sociales dans chacune des classes A à J) d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune et un prix total de souscription de quatre-vingt-trois mille, six cent vingt livres sterling, seize penny (83.620,16 £); souscription de nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix total de souscription en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement disponible;

- Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, détermination des droits afférents aux classes et parts sociales et toutes autres modifications énoncées dans les présentes (substantiellement dans la forme annexée aux procurations).

Après avoir approuvé ce qui précède, la partie comparante a adopté les résolutions suivantes.

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de changer la devise de la Société dans laquelle est exprimé le capital social de la Société d'euros en livres sterling au taux d'échange euro/livre sterling 1/0,8010, tout en modifiant la valeur nominale des parts sociales à un penny (0,01 £)

et de convertir le capital social émis de la Société s'élevant actuellement à deux mille cinq cent euros (12.500 €) en dix mille douze livres sterling et cinquante penny (10.012,50 £) représenté par un million mille deux cent cinquante (1.001.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société tel que déterminé dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de créer dix classes différentes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations afférents aux différentes classes de parts sociales en modifiant et refondant les statuts dans la forme telle que reflétée ci-après.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier l'intégralité des un million mille deux cent cinquante (1.001.250) parts sociales émises de la Société en cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe A, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe B, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe C, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe D, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe E, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe F, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe G, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe H, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe I, cent mille cent vingt-cinq (100.125) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £).

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de quatorze mille, neuf cent quatre-vingt-sept livres sterling, cinquante penny (14.987,59),

pour atteindre un montant de vingt-cinq mille livres sterling (25.000 £) par l'émission d'un total d'un million, quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante (1.498.750) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) comme suit: cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze (149.875) parts sociales dans chacune des classes A à J pour un prix total de souscription de quatre-vingt-trois mille, six cent vingt livres sterling, seize penny (83.620,16 £).

L'Associé Unique a souscrit aux nouvelles parts sociales telles que figurant ci-dessus et a payé intégralement le prix d'émission en numéraire.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par nouvelle part sociale au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

La preuve du paiement du prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et déterminer les droits afférents aux classes et parts sociales et toutes autres modifications comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les personnes qui sont gérants à ce jour et tous ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales tel que décrit ci-après, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Remich Holding I, S.à r.l.» (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, entreprises ou firmes d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, obligations, certificats de créance, notes, certificats préférentiels et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de tout type, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et pourra investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter de quelque manière que ce soit et octroyer des sûretés pour ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou tout type de créances ou de titres de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de tout type, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu' elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou de toute autre société ou entité qu' elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ces entités.

De manière générale, elle pourra accorder une aide financière (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut généralement employer toute techniques et tous instruments en rapport avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devise, de taux d'intérêt ou autres.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres qui sont en relation directe ou indirecte dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment suivant une résolution des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille livres sterling (25.000 GBP) divisé en:

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A,
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B,
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C,
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D,

deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E,
deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe F,
deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe G,
deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe H,
deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe I, et
deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe J,
d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et assortie de droits et obligations tels que présentés dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités prévues en matière de modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de parts sociales entières par voie de rachat et d'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telle(s) classe(s). En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, de tels rachats et annulations de parts sociales seront effectués suivant l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par voie de rachat et d'annulation de parts sociales (selon l'ordre défini à l'article 5.3), cette classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe), au Montant Disponible (avec la limitation toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant correspondant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des parts sociales de la classe pertinentes annulée qu'ils détiennent.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C B, et A sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de la classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés selon les modalités prévues en matière de modification des statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3 A la suite du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

5.5 Toute prime d'émission et autres réserves de capital disponible de la Société sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, précisément des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de gérant(s) devra être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance

ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés à chacun des gérants conformément à cet article 7, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société, si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés. Ce commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motif. Ce commissaire aux comptes devra être remplacé par un réviseur d'entreprises dans la mesure prévue par la loi.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions prévues ci-après.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intermédiaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions prévues ci-après.

14.4 Le compte de prime d'émission et toutes autres réserves disponibles peuvent être distribuées aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

14.5 Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise choisie par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance, et pourront être payés au lieu et heure déterminés par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et non réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera prescrite par le fait du détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé de la manière suivante:

14.6.1 un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe A en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe A, ensuite

14.6.2 un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe B en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe B, ensuite

14.6.3 un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe C en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe C, ensuite

14.6.4 un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe D en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe D, ensuite

14.6.5 un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe E en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe E, ensuite

14.6.6 un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe F en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata leurs Parts Sociales de Classe F, ensuite

14.6.7 un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe G en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe G, ensuite

14.6.8 un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe H en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe H, ensuite

14.6.9 un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe I en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe I, ensuite

14.6.10 un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe J en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe J au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe J, ensuite

14.6.11 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe et ce, suivant l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. premièrement les Parts Sociales de Classe J, ensuite, s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A).

Art. 15. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou de banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés et qui auront les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Après règlement de toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde en résultant sera payé à l'ensemble des détenteurs des parts sociales de la Société au pro rata de leurs détention de parts sociales et conformément aux dispositions de l'article 17.6. Des distributions intermédiaires de surplus peuvent être faites.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux obligations de la loi ou des statuts, toujours tel qu'indiqué dans les Comptes Intermédiaires pertinents (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de toute double comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + LR)$$

Où:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles

RC = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux obligations de la loi ou des statuts.

Valeur d'Annulation par Part

signifie le montant auquel une part sociale de la Classe rachetée et annulée conformément à l'article 5 a droit dans le Montant Total d'Annulation et déterminé conformément à l'article 5.

Sociale

Date des Comptes Intérimaires	signifie la date n'étant pas inférieur à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés.
Montant Total d'Annulation	signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale pour le rachat d'une Classe de parts sociales conformément à l'article 5 des présents statuts.

Art. 18. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts devra être déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51754. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147283/770.

(120193683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pättchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 146.177.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012147239/12.

(120193879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Party Rent France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.043.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012147240/12.

(120193718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Oxford Tax Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 89.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147238/10.

(120193807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pereira Constructions - Façades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 11, Hanfbierg.
R.C.S. Luxembourg B 124.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147242/10.

(120194266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.
R.C.S. Luxembourg B 79.433.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012147243/11.

(120193997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pfizer Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.600.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012147244/11.

(120193998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 167.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012147246/12.

(120194092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Primero Mining Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 154.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147247/10.

(120194124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 151.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147248/10.

(120193833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Remich Holding II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.655.

In the year two thousand and twelve on the second day of the month of November;
before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lundy L.P, a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd., which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 November 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2217, of 6 September 2012, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.655. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 11 October 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all one million, nine thousand, eight hundred and seventy-five (1,009,875) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all being interrelated):

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company to three million Pound Sterling (GBP 3,000,000) by the issue of two hundred ninety-eight million, nine hundred ninety thousand, one hundred and twenty-five (298,990,125) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of six million, three hundred fifty-nine thousand, eight hundred and seventy-eight Pound Sterling and forty-one pence (GBP 6,359,878.41) to the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the total subscription price as follows: allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at three million Pound Sterling (GBP 3,000,000) divided into three hundred million (300,000,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

Resolutions

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to three million Pound Sterling (GBP 3,000,000),

by the issue of two hundred ninety-eight million, nine hundred ninety thousand, one hundred and twenty-five (298,990,125) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) for an aggregate issue and subscription price of six million, three hundred fifty-nine thousand, eight hundred and seventy-eight Pound Sterling and forty-one pence (GBP 6,359,878.41).

Thereupon the sole shareholder subscribed and fully paid all the new shares through the payment in cash of six million, three hundred fifty-nine thousand, eight hundred and seventy-eight Pound Sterling and forty-one pence (GBP 6,359,878.41).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The sole shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 4,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de novembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lundy L.P, une limited partnership, constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 3 août 2012 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2217, du 6 septembre 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.655. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 11 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des un million neuf mille huit cent soixante-quinze (1.009.875) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants (toutes étant interconnectées):

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social émis de la Société à trois millions livres sterling (3.000.000 £) par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-huit million, neuf cent quatre-vingt-dix mille, cent vingt-cinq (298.990.125) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de six million, trois cent cinquante-neuf mille, huit cent et soixante-dix-huit livres sterling, quarante et un penny (6.359.878,41 £) à l'associé unique par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions livres sterling (3.000.000 £) divisé en trois cent millions (300.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolutions

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trois millions livres sterling (3.000.000 £), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-huit million, neuf cent quatre-vingt-dix mille, cent vingt-cinq (298.990.125) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune,

pour un prix total de souscription et d'émission de six million, trois cent cinquante-neuf mille, huit cent et soixante-dix-huit livres sterling, quarante et un penny (6.359.878,41 £).

À la suite de quoi l'associé unique a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par le versement en numéraire d'un montant de six million, trois cent cinquante-neuf mille, huit cent et soixante-dix-huit livres sterling, quarante et un penny (6.359.878,41 £).

La preuve du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible.

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à [•] euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51755. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147284/135.

(120193682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pafico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.037.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2012*

Madame PERUCCHI Francesca, Monsieur DE STEFANI Mario et Madame PERUCCHI-BORSA Simonetta sont nommés administrateurs.

Monsieur DE STEFANI Mario est nommé Président du Conseil d'administration.

SOCIETA FIDUCIARIA & CONSULENZA S.A. est renommé commissaire aux comptes.
Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
PAFICO S.A.
Mario DE STEFANI
Administrateur

Référence de publication: 2012147249/18.

(120194259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pah West Europe 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.866.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 9 août 2012, que la société PAH West Europe 2 S.à r.l. transfère les 20 000 parts détenues dans la Société à Pfizer SGPS, Lda, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce de Oeiras, Portugal sous le numéro 502869500, ayant son siège social au Lagoas Park Edificio 10, 2740-271 Porto Salvo, Oeiras, Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012147250/15.

(120193354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Paradigmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 99.514.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147251/9.

(120194295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Partlux, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.644.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.11.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012147252/10.

(120193344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

RM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.954.

—
L'an deux mille douze, le cinq novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RM INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51954, issue de la scission de la société "FIN METAL INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 537 du 20 octobre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 626 du 10 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
2. Détermination du siège social à I-25128 Brescia (Italie), Via Guglielmo Oberdan 140;
3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;
4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050;
5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
6. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.
7. Nomination d'un administrateur unique (Amministratore Unico) et fixation du terme de son mandat;
8. Nomination d'un commissaire unique (Sindaco Unico);
9. Délégation de pouvoirs;
10. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 9 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;
11. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Brescia en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-25128 Brescia (Italie), Via Guglielmo Oberdan 140, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "RM INTERNATIONAL S.A." en "RM HOLDING S.R.L.";
- de confirmer le capital social de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social; et
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

Art. 1. Denominazione. La società è denominata "RM HOLDING S.R.L."

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto: lo svolgimento in via prevalente di attività di assunzione di partecipazioni, non nei confronti del pubblico.

La società, nell'ambito della predetta attività, ha altresì ad oggetto, sempre non nei confronti del pubblico, l'esercizio delle attività di:

- concessione di finanziamenti;
- intermediazione in cambi;
- servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, con conseguenti addebito e accredito dei relativi oneri ed interessi;
- coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società partecipate e/o comunque appartenenti allo stesso gruppo.

È espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal T.U.I.F. (D. Lgs. 24/2/1998 n° 58), nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.L.B. (D. Lgs. 1/9/1993 n° 385).

È altresì esclusa, in maniera tassativa, qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal D.LGS. 58/98.

La società potrà inoltre esercitare il coordinamento ed il controllo organizzativo, commerciale, amministrativo e finanziario delle società partecipate e potrà concedere finanziamenti sotto qualsiasi forma esclusivamente nell'ambito delle proprie partecipate.

Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società può inoltre effettuare tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari ed ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile contrarre mutui ed accedere ad ogni altro tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria, concedere garanzie reali, personali, pegni, privilegi speciali, e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito sia nel proprio interesse che a favore di terzi, anche non soci.

Art. 3. Sede. La società ha sede a Brescia.

L'organo amministrativo potrà istituire, anche altrove (estero compreso) filiali, succursali, agenzie, uffici e rappresentanze, potrà altresì trasferire l'indirizzo della società nell'ambito territoriale dello stesso comune.

Art. 4. Durata. La durata della società è stabilita sino al trentuno dicembre duemilacinquanta (31.12.2050). L'eventuale proroga della durata della società rispetto a detto termine costituirà causa di recesso per i soci non consenzienti.

Art. 5. Capitale. Il capitale sociale è di Euro 6.000.000,00 (sei milioni virgola zero zero).

Possono essere effettuati conferimenti di beni anche diversi dal denaro, purché suscettibili di valutazione economica.

Salvo il caso di cui all'art.2482 ter Cod. Civ., gli aumenti di capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi, nel rispetto dell'art. 2481 bis Cod. Civ.; in tal caso spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso.

La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico. I finanziamenti con diritto alla restituzione della somma versata possono essere effettuati dai soci anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale. Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi di interessi. In conseguenza al mutevole fabbisogno finanziario della società potranno essere effettuati parziali rimborsi dei finanziamenti e versamenti dei soci.

La società può emettere titoli di debito ai sensi dell'art. 2483 Cod. Civ.

Tale facoltà è attribuita alla competenza dei soci, che si esprimeranno con delibera assembleare da adottare con il voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale. La delibera regolerà modalita' e condizioni dell'emissione.

Art. 6. Domiciliazione. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del Revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta del Registro imprese.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi. I trasferimenti delle partecipazioni per atto tra vivi sono soggetti alla seguente disciplina.

Per "partecipazione" si intende la partecipazione di capitale spettante a ciascun socio ovvero parte di essa in caso di trasferimento parziale e/o anche i diritti di sottoscrizione alla stessa pertinenti.

Nella dizione "trasferimento per atto tra vivi" s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione, nella piu' ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento e donazione.

In tutti i casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero il corrispettivo sia diverso dal denaro, i soci acquisteranno la partecipazione versando all'offerente la somma determinata di comune accordo; in mancanza di accordo si potra' ricorrere agli arbitri, come di seguito specificato.

l'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

Nell'ipotesi di trasferimento eseguito senza l'osservanza di quanto di seguito prescritto, l'acquirente non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

Le partecipazioni sono divisibili e liberamente trasferibili solo a favore:

- a) di altri soci;
- b) del coniuge di un socio;
- c) di parenti in linea retta di un socio, fino al secondo grado;
- d) di società controllanti, controllate, collegate o comunque appartenenti al medesimo gruppo di società socia.

In qualsiasi altro caso di trasferimento delle partecipazioni, ai soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

Pertanto il socio che intende vendere o comunque trasferire la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno inviata al domicilio di ciascuno di essi; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione.

I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto della partecipazione cui la comunicazione si riferisce facendo pervenire al socio offerente la dichiarazione di esercizio della prelazione con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno entro 30 (trenta) giorni dalla data di ricevimento dell'offerta di prelazione.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci interessati in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Se qualcuno degli aventi diritto alla prelazione non possa o non voglia esercitarla, il diritto a lui spettante si accresce automaticamente e proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono avvalersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente.

Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifesto nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione, il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto alcun accordo il prezzo sarà determinato dagli arbitri secondo le norme piu' avanti indicate.

Qualora la prelazione non sia esercitata nei termini sopra indicati per la totalità della partecipazione offerta, il socio offerente, ove non intenda accettare l'esercizio dell'eventuale prelazione limitato ad una parte della partecipazione stessa, sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione entro 30 (trenta) giorni dalla data di ricevimento della comunicazione stessa da parte dei soci, ovvero, ove accetti l'esercizio della prelazione per parte della partecipazione offerta, potrà' entro lo stesso termine trasferire tale parte di partecipazione al socio che ha esercitato la prelazione, alle condizioni che saranno concordate con lo stesso.

Art. 8. Morte del socio. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per successione a causa di morte.

Art. 9. Recesso. I soci hanno diritto di recedere qualora non abbiano concorso all'approvazione delle decisioni di cui all'Art. 2473 Cod. Civ., nonché in tutti gli altri casi previsti dalla legge ed eventualmente dal presente statuto.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può' essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

Il recesso del socio dovrà essere effettuato per la sola totalità della sua partecipazione, rimanendo escluso sin da ora un recesso parziale.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se entro novanta giorni dall'esercizio del recesso la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 10. Esclusione. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio.

Art. 11. Liquidazione delle partecipazioni. Nelle ipotesi previste dagli articoli precedenti le partecipazioni saranno rimborsate al socio o ai suoi eredi in proporzione al patrimonio sociale.

Il patrimonio della società è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dei sindaci e del Revisore, se nominati, sulla base di una situazione patrimoniale riferita al giorno in cui si è verificata la causa di scioglimento del rapporto sociale.

Per i casi in cui si debba procedere, come sopra, alla determinazione del valore effettivo della partecipazione o dei diritti oggetto di trasferimento, esso è computato tenendo in considerazione la redditività normalizzata e prospettica della società, il valore attuale del suo patrimonio e quindi dei suoi beni materiali ed immateriali e di ogni altra circostanza e condizione che siano normalmente tenute in considerazione nella tecnica valutativa delle partecipazioni societarie.

In caso di disaccordo, la valutazione delle partecipazioni è effettuata, tramite relazione giurata, da un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede della società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente.

Il rimborso delle partecipazioni deve essere eseguito entro centoottanta giorni dall'evento dal quale consegue la liquidazione.

Il rimborso può avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni o da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi.

Qualora ciò non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o, in mancanza, riducendo il capitale sociale corrispondentemente, salvo i limiti di legge.

Qualora non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, deceduto o escluso, la società si scioglie ai sensi dell'art. 2484, comma primo n.5 Cod. Civ.

Art. 12. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede di nomina:

- a) da un Amministratore Unico
- b) da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sette membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;
- c) da due o più Amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza secondo quanto previsto al momento della nomina.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un Consiglio di Amministrazione.

Per Organo Amministrativo si intende l'Amministratore Unico, oppure il Consiglio di Amministrazione, oppure l'insieme di Amministratori cui sia affidata congiuntamente o disgiuntamente l'amministrazione.

Gli amministratori possono essere anche non soci.

Non si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 Cod. Civ.

Art. 13. Durata della carica, revoca, cessazione. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

Gli amministratori sono rieleggibili.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla successiva assemblea.

Nel caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la metà dei Consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, si applica l'art. 2386 Cod. Civ..

Art. 14. Consiglio di Amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il Consiglio di Amministrazione elegge fra i suoi membri un Presidente.

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione, salvo quanto previsto al successivo articolo, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto, non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori.

Il procedimento deve concludersi entro 20 (venti) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

La mancanza dell'invio di una risposta da parte di un amministratore, va intesa come espressione di voto astenuto.

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società.

Art. 15. Adunanze del Consiglio di Amministrazione. Ove richiesto dalla legge o qualora il Presidente o un Amministratore lo ritenga opportuno, il Consiglio di Amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

In questo caso il Presidente convoca il Consiglio di Amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e Revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno ventiquattro ore prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il Consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell'Unione Europea.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i Consiglieri in carica ed i sindaci effettivi ed il revisore, se nominati.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni:

- a) che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono prese con il voto della maggioranza dei suoi membri in carica.

Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 16. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società, fermo restando il disposto dell'art.2479 II° comma n. 5 Cod. Civ.

In sede di nomina possono tuttavia essere indicati limiti ai poteri degli amministratori.

Nel caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente.

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta.

In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori disgiuntamente tra loro.

Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 17. Rappresentanza. L'Amministratore Unico ha la rappresentanza della società'.

In caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza della società spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed ai singoli Consiglieri Delegati, se nominati.

Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche agli institori ed ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 18. Compensi degli amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal Consiglio di Amministrazione. al momento della nomina.

Art. 19. Organo di controllo. La società può nominare, anche in via facoltativa, un organo di controllo e/o un revisore, con ciò intendendo una persona fisica ovvero una società di revisione. L'organo di controllo può essere costituito da un solo membro effettivo ovvero da un organo collegiale.

Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'art. 2477 Cod. Civ., la nomina dell'organo di controllo è obbligatoria, ferma restando la facoltà dei soci di nominare comunque anche un revisore per la funzione di revisione legale dei conti.

Qualora venga nominato un organo di controllo collegiale, questo si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il Presidente dell'organo di controllo è nominato dai soci, in occasione della nomina dello stesso organo di controllo.

Nei casi di nomina dell'organo di controllo, anche monocratico, questi deve essere composto da revisori legali dei conti, iscritti nell'apposito registro.

L'organo di controllo è nominato dai soci. Esso resta in carica per tre esercizi e scade alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

La cessazione dell'organo di controllo per scadenza del termine ha effetto nel momento in cui lo stesso è stato ricostituito.

L'organo di controllo, anche monocratico, è rieleggibile.

L'emolumento annuo dell'organo di controllo o di revisione è determinato dai soci all'atto della nomina, anche sulla base della tariffa dell'Ordine dei Dottori Commercialisti. In assenza di determinazione del compenso da parte dell'assemblea di nomina, lo stesso sarà determinato in base alla tariffa dell'Ordine dei Dottori Commercialisti.

L'organo di controllo ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403 bis Cod. Civ. ed esercita il controllo legale dei conti sulla società, salvo che i soci non affidino tale funzione a un revisore. Si applicano le disposizioni in materia di società per azioni.

Delle riunioni dell'organo di controllo deve redigersi verbale, che deve essere trascritto nel libro delle decisioni dell'organo di controllo e sottoscritto dagli intervenuti; le deliberazioni dell'organo di controllo collegiale devono essere prese a maggioranza assoluta dei presenti.

Qualora l'organo di controllo sia collegiale, il controllore dissenziente ha diritto di far iscrivere a verbale i motivi del proprio dissenso.

L'organo di controllo deve assistere alle adunanze delle assemblee dei soci, alle adunanze del Consiglio di Amministrazione e del Comitato Esecutivo.

Qualora l'organo di controllo sia collegiale, deve riunirsi almeno ogni novanta giorni. La riunione potrà tenersi anche per audioconferenza o videoconferenza; in tal caso si applicano le disposizioni sopra previste per le adunanze del Consiglio di Amministrazione.

Qualora, in alternativa all'organo di controllo e fuori dei casi di obbligatorietà dello stesso, la società nomini un Revisore legale dei conti ovvero una società di revisione, questi deve essere iscritto all'apposito registro. Allo stesso verrà affidata la funzione di revisore legale dei conti ai sensi delle normative in materia ovvero ulteriori funzioni di controllo che dovessero risultare attribuibili allo stesso ai sensi di norme legge. Si applicano al Revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società per azioni.

Art. 20. Decisione dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina degli amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c) la nomina dei sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale o del Revisore;
- d) le modificazioni dello statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f) la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

Art. 21. Diritto di voto. Hanno diritto di voto i soci iscritti al Registro Imprese.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Art. 22. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto. Salvo quanto previsto dal successivo articolo, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Il procedimento deve concludersi entro 30 (trenta) giorni dal suo inizio, che coincide con la data del primo consenso arrivato alla sede della società, o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci da parte dell'organo amministrativo.

La mancanza dell'invio di una risposta da parte di un socio nel termine prescritto va intesa come espressione di voto astenuto.

Art. 23. Assemblea. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nel precedente Art.20 lettere d) e) ed f), nonché in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell'Unione Europea.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito otto giorni prima e, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza con lettera raccomandata, ovvero con fax - telegramma o messaggio di posta elettronica fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dal registro imprese.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea è regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Se gli amministratori o i sindaci non partecipano personalmente all'assemblea, al fine di renderla totalitaria, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione e di non opporsi alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

Art. 24. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione (nel caso di nomina dello stesso) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti).

In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione se nominato che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere

- trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta in forma totalitaria) i luoghi audio e/o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario, se nominato.

Art. 25. Deleghe. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società.

È ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

La rappresentanza può essere conferita ad amministratori, ai sindaci o al Revisore, se nominati.

Art. 26. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal Presidente e dal segretario se nominato o dal Notaio.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 27. Quorum costitutivi e deliberativi. L'assemblea delibera validamente con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale sociale, salvi i casi in cui la legge richiede maggioranze più elevate.

Nel caso di decisione dei soci assunta mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale sociale.

Restano comunque salve le disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 28. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Il bilancio deve essere presentato ai soci per l'approvazione entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o nel maggior termine di centottanta giorni, indicato nell'art 2478 bis, applicabile solo nel caso in cui la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, da esplicitarsi a cura dell'organo amministrativo nella relazione di cui all'articolo 2428 del codice civile.

Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

Art. 29. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominerà uno o più liquidatori determinandone il numero, e stabilendo a chi spetta la rappresentanza della società e i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione.

Art. 30. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia che dovesse insorgere tra le parti in ordine all'interpretazione, validità, efficacia, esecuzione e risoluzione del presente contratto e degli atti che ne costituiscono esecuzione, compresa ogni ragione di danni, sarà sottoposta a mediazione, secondo le previsioni del D. Lgs. 28/2010 e successivi decreti di attuazione, presso l'Organismo dell'Ordine dei Dottori commercialisti ed Esperti contabili di Brescia (MEDIAZIONE ADR COMMERCIALISTI BRESCIA) secondo il suo Regolamento, qui richiamato integralmente ed eventuali successive modificazioni.

Il Regolamento avrà valore prevalente su ogni altra e diversa pattuizione eventualmente stipulata tra le parti e/o contenuta in norme di legge.

Le parti si obbligano a ricorrere alla mediazione prima di iniziare qualsiasi procedimento arbitrale o giudiziale.

A tal fine i soggetti interessati dichiarano di conoscere e accettare integralmente tale regolamento.

La soppressione della presente clausola compromissoria deve essere approvata con delibera dei soci con la maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

Le modifiche del contenuto della presente clausola compromissoria devono essere approvate con decisione dei soci con la maggioranza prevista per le modifiche statutarie.

Art. 31. Computo dei termini. Tutti i termini previsti dal presente statuto vanno computati con riferimento al concetto di giorni liberi, con ciò intendendosi che non si considera, al fine del valido decorso del termine prescritto, né il giorno iniziale né quello finale.

Art. 32. Foro Competente. Per qualunque controversia sorga in dipendenza di affari sociali e all'interpretazione o esecuzione del presente statuto e che non sia sottoponibile ad arbitrato è competente il Foro del luogo ove la società ha la propria Sede Legale.

Art. 33. Legge applicabile. Al presente statuto si applica la legge italiana, facendo riferimento al Codice Civile ed alle Leggi in materia di società a Responsabilità limitata.

Art. 34. Comunicazioni. Tutte le comunicazioni da effettuarsi ai sensi del presente statuto si fanno, ove non diversamente disposto, mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

Le comunicazioni effettuabili mediante posta elettronica o telefax vanno effettuate all'indirizzo di posta elettronica e/ o al numero telefonico comunicati dai diretti interessati e depositati presso la sede della società.

Le comunicazioni effettuate con posta elettronica devono essere munite di firma digitale.

Troisième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Quatrième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

1) L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

2) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de nommer, jusqu'à révocation ou démission, la personne suivante à la fonction d'administrateur unique, (Amministratore Unico):

Monsieur Alessandro BIAVA GIACOMELLI, imprenditore, numéro fiscal: BVGLSN83B02B157S, né à Brescia, le 2 février 1983, demeurant à Brescia, Via S. Martino della Battaglia 8.

3) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de nommer, jusqu'à révocation ou démission, la personne suivante à la fonction de commissaire unique (Sindaco Unico):

Madame Simonetta CIOCCHI, dottore commercialista, numéro fiscal: CCCSNT72C50E333Q, né à Iseo (BS), le 10 mars 1972, demeurant à Brescia (Italie), Via G. Battista Francino N. 37, inscrite au Ordine dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili de 2006 sous le numéro 1725/A et au Registro dei Revisori Legali dei Conti de 2007 sous le numéro 143155.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Madame Simonetta CIOCCHI, dottore commercialista, numéro fiscal: CCCSNT72C50E333Q, né à Iseo (BS), le 10 mars 1972, demeurant à Brescia (Italie) et Monsieur Giorgio RIZZI, dottore commercialista, numéro fiscale RZZGRG71E27B157P, né à Brescia le 27 mai 1971, demeurant à Bagnolo Mella (Bs), Via Paolo VI 12, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire prénommé est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Brescia ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Brescia.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions 1 à 6 prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LOBO, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2012. LAC/2012/51953. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147296/495.

(120192988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pas-Yves International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 18.032.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 31 octobre 2012.

Toby HERKRATH.

Référence de publication: 2012147253/9.

(120193840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pavan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 134.934.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/11/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012147254/12.

(120193483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pella Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.145.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises le 2 juillet 2012

L'Associée unique a accepté la démission de la société MGI FISOGEST S. à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2012147255/11.

(120193392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Perfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PERFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2012147256/12.

(120193554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pertinax, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Dépôt rectificatif: L120073489 déposé le 07/05/2012

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147258/11.

(120193988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Peychir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147259/9.

(120193699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PIAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012147260/11.

(120193786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.047.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 2012, ainsi que l'acte rectificatif en date du 4 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012147262/14.

(120193450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

PM-Style Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 89.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147263/10.

(120193401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Rommel Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.960.

L'an deux mil douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMMEL SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 89.960 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée à Luxembourg le 19 novembre 2002 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1790 du 17 décembre 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 28 octobre 2005

La séance est ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Estelle Morainville, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Régina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 4 (quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 8.000 constituant l'intégralité du capital social de EUR 32.000 (trente deux mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, R. Pinto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52206. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147298/55.

(120194086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Premier Tax, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.687.

Suite à la démission de Mr David Moscato en date du 27 septembre 2012 de son poste d'administrateur, la société Premier Tax accepte de rayer son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012147265/11.

(120194038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Primecite Invest S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.079.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le 20 septembre 2012.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Renée Wagner Klein pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Myriam Mathieu pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Madame Myriam MATHIEU

Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE Sàrl.

59, Route de Luxembourg, L-4761 PETANGE

Pétange, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012147266/27.

(120193241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

St: Arbo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.821.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ST. ARBO HOLDING AB, a public company limited by shares, duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at Stockholmsvägen 116, 187 30 Täby, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556895-4464 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Täby (Sweden), on 28 October 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of St: Arbo Holding S.à r.l., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 114.821 and incorporated by a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 February 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 May 2006 under number 1017 page 48801 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have not been amended yet.

II. The share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

III. The appearing party, as Sole Shareholder takes, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

141975

Second resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the manager of the dissolved Company, namely Manacor (Luxembourg) S.A. for the performance of its duties during its mandate, without any reserve or restriction.

Third resolution

The accounting situation of the Company as of 31 October 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company is approved by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at least at the registered office of the sole shareholder, ST. ARBO HOLDING AB at Stockholmsvägen 116, 187 30 Täby, Sweden.

The records and documents of the dissolved Company have to be presented on first demand, without costs.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ST. ARBO HOLDING AB, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Stockholmsvägen 116, 187 30 Täby, Suède, et enregistrée auprès du «Swedish Companies Registration Office» sous le numéro 556895-4464 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Täby (Suède), le 28 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est actuellement l'associée unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de St: Arbo Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.821, et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire

de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 mai 2006 sous le numéro 1017 page 48801 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est actuellement douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante, en tant qu'Associé Unique, prend, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société dissoute, à savoir Manacor (Luxembourg) S.A., pour l'exécution de ses obligations pendant son mandat, sans réserve ni restriction.

Troisième résolution

La situation comptable de la Société en date du 31 octobre 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société est approuvée par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connus et inconnus à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société devant être liquidée, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

Sixième résolution

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des actions nominatives ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au moins au siège social de l'associé unique, ST. ARBO HOLDING AB au Stockholmsvägen 116, 187 30 Täby, Suède.

Les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2012. LAC/2012/51956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147310/131.

(120192973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 octobre 2012*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DIEDERICH Georges est renommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PROJECT THREE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012147267/18.

(120194260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.845.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2012.

QM Properties 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012147275/13.

(120193460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Promo-Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 90.149.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147269/10.

(120193400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

QM Holdings GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012147273/13.

(120193552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**TIMONE Multi-Asset - Single Manager, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 172.596.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente octobre.

A COMPARU:

Portolani S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168403,

ici dûment représentée par Messieurs Jan Langenus et Marc Ecker, demeurant professionnellement à Luxembourg, en leur capacité d'administrateurs de la société.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société coopérative organisée comme une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme; Dénomination; Siège social; Objet; Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1 La société est constituée sous la forme d'une société coopérative organisée comme une société anonyme. Elle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, et par les présents statuts.

1.2 La société existe sous la dénomination de «Timone Multi-Asset - Single Manager».

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts. Toutefois, le conseil d'administration de la société est autorisé à transférer le siège de la société au sein de la ville de son siège social.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du conseil d'administration, jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet de fédérer des avoirs d'investisseurs éligibles pour les investir avec un objectif de gestion patrimoniale dans des instruments et marchés financiers divers. Elle a en outre pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005, article 1^{er} , 8) sur les contrats de garantie financière de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'immixtion dans la gestion de sociétés.

La société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social et actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est formé d'une partie fixe et d'une autre partie variable.

Les actions de la société sont strictement réservées à un nombre limité d'investisseurs éligibles au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

Les actions ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs mobilières.

Partie Fixe du Capital

La partie fixe du capital est fixée à cinq mille euros (EUR 5.000,-). Cette partie du capital est intégralement souscrite par l'actionnaire fondateur. Elle est divisée en cinq cent mille (500.000) actions de la classe A d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A la constitution, le capital social s'élève à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Partie Variable du Capital

La partie variable du capital social est illimitée et sera souscrite par des actionnaires-investisseurs. Elle est divisée en actions de la classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00,-) chacune. Chaque action doit être entièrement souscrite et libérée au moment de sa souscription.

Art. 6. Actions.

6.1 Toutes les actions sont émises sous forme nominative et portées au registre des actionnaires conformément aux dispositions légales applicables. La société n'émettra ni actions au porteur, ni actions dématérialisées.

6.2 Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales.

6.3 Un registre des actions sera tenu au siège social de la société et pourra y être consulté par tout actionnaire. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.4 La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions est divisé, fragmenté ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la/aux action(s). La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou entre créanciers et débiteurs gagistes.

6.5 Les actions sont incessibles à des tiers et ne peuvent être mises en gage. Elles peuvent être transférées à un ou plusieurs autres actionnaires moyennant l'accord préalable du conseil d'administration. Elles peuvent également être rachetées par la société selon les dispositions prévues à l'article 8 ci-après.

Art. 7. Emission des actions, droits de vote.

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment un nombre illimité d'actions intégralement libérées.

7.2 Les demandes de souscription seront adressées au conseil d'administration qui pourra accepter ou rejeter ces demandes, à son entière discrétion. Le mode de souscription et les critères d'éligibilité des actionnaires-investisseurs sont fixés par le conseil d'administration dans le cadre du règlement d'ordre intérieur.

7.3 Chaque nouvelle action souscrite pourra être grevée d'une commission d'entrée ou d'une prime d'émission fixée par le conseil d'administration.

7.4 Les actionnaires existants n'auront en aucun cas un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Art. 8. Retrait, Exclusion, Décès et Rachat des actions.

8.1 Les actionnaires-investisseurs ont le droit de se retirer de la société aux dates et selon les conditions fixées dans le règlement d'ordre intérieur. Ils doivent communiquer leur démission par écrit au conseil d'administration.

8.2 Les actionnaires-investisseurs peuvent être exclus en raison de mauvaise conduite, laquelle sera appréciée par le conseil d'administration. L'exclusion est décidée par le conseil d'administration et communiquée par écrit.

8.3 En raison de leur retrait, exclusion ou décès, les actionnaires cessent de faire partie de la société. Dans pareilles situations, la société procédera au rachat de leurs actions. Les actions rachetées seront automatiquement annulées et le capital de la société sera réduit en conséquence.

8.4 Le prix de rachat par action correspondra à sa valeur nette d'inventaire et sera payé selon les modalités déterminées par le conseil d'administration dans le cadre du règlement d'ordre intérieur.

Art. 9. Responsabilité des actionnaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leur souscription, sans qu'il n'y ait entre eux, ni solidarité, ni indivisibilité. Leur responsabilité est strictement limitée à celle de leur apport.

Chapitre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires de la société.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la société est composée de tous les actionnaires porteurs d'actions de la classe A ou de la classe B. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires de la société a les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi et les présents statuts.

10.3 L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du conseil d'administration. Les convocations établies par le conseil d'administration mentionnent l'ordre du jour et sont faites par simple lettre adressée aux actionnaires, par fac-simile, courrier électronique ou tout autre moyen de communication écrite. Les convocations sont envoyées au moins huit jours avant l'assemblée.

10.4 L'assemblée générale des actionnaires peut également être convoquée sur demande écrite précisant l'ordre du jour et émanant d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

10.5 L'assemblée générale annuelle se réunit au moins une fois par an, le premier mardi du mois de septembre de chaque année, à 14 heures, au siège social ou en tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation, en vue de statuer sur les comptes annuels, la gestion de l'exercice écoulé, la décharge à donner aux administrateurs et commissaires et de prendre toutes décisions que la loi ou les présents statuts réservent à cette assemblée.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.6 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiées dans l'avis de convocation.

10.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut valablement avoir lieu sans convocation préalable.

10.8 Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires connexes à ces points ou pertinentes au titre de ces points.

10.9 Chaque actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en conférant un mandat écrit à une autre personne, qui doit avoir qualité d'actionnaire et qui peut être administrateur de la société.

10.10 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social de la société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes non valablement émis ne seront pas pris en compte.

10.11 Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée.

Chapitre IV. Gestion, Supervision

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui n'ont pas à avoir qualité d'actionnaires de la société.

11.2 Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

11.3 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans. Un administrateur reste en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Toutefois, tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.5 Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Fonctionnement et Réunions.

12.1 Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres. Le conseil d'administration pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas à avoir qualité d'administrateur, et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

12.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou à la demande d'au moins deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3 Le président présidera les réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur et, pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence de ces assemblées et réunions.

12.4 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera transmis à tous les administrateurs par simple lettre, par fac-simile, courrier électronique ou tout autre moyen de communication écrite, au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment de chaque administrateur par tout moyen de communication écrite. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

12.5 Tout administrateur pourra se faire représenter à chaque réunion du conseil d'administration, en désignant par simple lettre, par fac-simile, courrier électronique ou tout autre moyen de communication écrite un autre administrateur agissant en qualité de mandataire. Un même administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

12.6 Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par téléconférence, ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens équivaut à une participation en personne.

12.7 Le conseil d'administration ne peut valablement adopter ses décisions que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Si ce quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

12.8 Nonobstant ce qui précède, une décision du conseil d'administration peut également être prise sur la base d'un seul document écrit ou d'une série de documents écrits ayant chacun le même contenu reprenant les résolutions et portant la signature de chaque administrateur, avec la mention «lu et approuvé» ou, le cas échéant, «lu et non approuvé».

Art. 13. Procès-verbaux.

13.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par au moins deux administrateurs.

13.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par le secrétaire ou par au moins deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la société et de prendre toute mesure de disposition et d'administration conformément avec les objectifs de la société. Tous les pouvoirs non expressément conférés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera et mènera la gestion des affaires de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Art. 15. Signature de la société. A l'égard des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs ou par la seule signature de tout fondé de pouvoir spécial de la société ou de toute autre personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été conféré par le conseil d'administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires courantes de la société (y compris le droit d'agir en tant que signataire de la société), et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la société, aux administrateurs et fondés de pouvoir de la société ou à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles n'ont pas à avoir qualité de membre du conseil d'administration. Ces délégués ont les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et peuvent être autorisés à sous-déléguer leurs pouvoirs.

Art. 17. Surveillance de la société.

17.1 Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui ne peuvent pas avoir la qualité d'actionnaires de la société.

17.2 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

17.3 L'assemblée générale des actionnaires nomme le ou les commissaires, et fixe leurs émoluments et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Les commissaires sont rééligibles.

17.4 Les commissaires sont toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre V. Exercice social, allocation des bénéfices, dissolution et liquidation

Art. 18. Exercice social. L'exercice de la société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 19. Allocation des profits.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la société, au moins cinq pour cent seront affectés à la réserve légale de la société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la société atteindra dix pour cent du capital social émis de la société.

19.2 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent du capital social émis.

19.3 Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'usage du solde des bénéfices annuels nets de la société, étant entendu que le droit aux dividendes et le droit aux réserves et boni de liquidation des actions de la classe A sera égal à un dix-millième (1/10.000) des droits d'une action de la classe B.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la liquidation et qui fixera également les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

Chapitre VI. Dispositions générales

Art. 21. Modifications. Les présents statuts pourront être modifiés en temps opportun par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité précisées à l'article 10.10 ci-avant.

Art. 22. Droit applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 18 ci-avant, le premier exercice de la société prendra cours à la date de la constitution de la société et prendra fin le 30 juin 2013.

Souscription et paiement

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital fixe comme suit:

Portolani S.A., préqualifiée,

cinq cent mille (500.000) actions de la Classe A

Les actions de la Classe A ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de cinq mille euros (EUR 5.000.-).

Le montant de cinq mille euros (EUR 5.000.-) est à la disposition de la société, tel qu'il a été confirmé par Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., selon l'attestation jointe..

Résolutions de l'associé

Immédiatement après l'établissement des statuts, l'associé préqualifié a tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était valablement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

2. Ont été nommés administrateurs de la société pour une période indéterminée:

2.1 monsieur Marc Ecker, administrateur de sociétés, né le 8 février 1958 à Bree (Belgique), avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

2.2 monsieur Jan Langenus, administrateur de sociétés, né le 3 octobre 1953 à Mechelen (Belgique), avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

2.3 monsieur Roeland Philippe, risk management consultant, né le 20 juin 1956 à Neerpelt (Belgique), avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

2.4 madame Nadine Vanovenberghe, administrateur de sociétés, née le 16 octobre 1965 à Gent (Belgique), avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

2.5 la société à responsabilité limitée Timone GP, dont le siège social est à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, ayant comme représentant permanent monsieur Marc Ecker, prénommé

Réunion du conseil d'administration

Immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration s'est réuni et a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée administrateur délégué de la Société, la société à responsabilité limitée Timone GP, prénommée.

2. Est nommé commissaire, Ernst & Young S.A. Son mandat aura une durée de trois années. Sa rémunération est fixée dans un document séparé.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Signé: M. ECKER, J. LANGENUS, R. PHILIPPE.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012147382/255.

(120193900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2012.

QM Properties 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012147274/13.

(120193443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Fideom Luxembourg Trust, Société à responsabilité limitée,
(anc. SBG Expertise).**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 161.475.

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Joseph STEVENS, expert comptable, né à Namur en Belgique le 26 février 1966, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons;

ici représenté par Madame Francine HERMES, clerc de notaire, demeurant à Heiderscheid

en vertu d'une procuration établie au Windhof le 8 octobre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- que le sieur Joseph STEVENS est le seul associé, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "SBG EXPERTISE" avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas (matricule 2011 24 21 395), conformément à une cession de parts sous seing privé enregistrée et déposée au RCSL le 2.10.2012, dont copie est annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui:

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 161.475

- constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1353 de l'année 2011.

Acceptation de cession de parts

Monsieur Joseph STEVENS, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La société est dès lors à considérer comme société unipersonnelle aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé.

L'associé unique décide ensuite de changer la dénomination de la société de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIDEOM LUXEMBOURG TRUST société à responsabilité limitée".

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Déclaration:

Le notaire soussigné déclare que le prix de la cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Signé: Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12037. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd (signé): P. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147321/47.

(120194155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBULL INTERNATIONAL S.A.
Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012147322/12.

(120193846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Salida Wealth Preservation Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.386.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la société à responsabilité limitée «Salida Wealth Preservation Fund S.à r.l.», ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.386, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193 du 3 juin 2011,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2011, LAC/2011/11059, aux droits de 75.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2011 sous la relation L110040908, une erreur matérielle s'est glissée dans le nom du Gérant A, Courtenay Wolf, qui a été mal orthographié et qui aurait dû se lire comme suit:

«- Courtenay Wolfe, née le 27 octobre 1972 à Toronto (Canada), ayant son adresse au 45 Strathearn Road, Toronto, Ontario (Canada).»

Signée: Notaire Martine SCHAEFFER

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51522. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147302/26.

(120193430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125.050,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

—
Rectificatif du dépôt du 23/10/2012 n. 120182391

en remplacement de la publication de l'extrait du procès verbal du conseil de gérance du 25 septembre 2012 enregistré et déposé le 23/10/2012 sous la référence n. 120182391

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 25 septembre 2012 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} octobre 2012, le siège social de la société de son adresse actuelle du 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Risanamento Europe Sàrl
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures
Agent Administratif

Référence de publication: 2012147287/20.

(120193599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.
